

Master Droit public – Parcours : Administration et droit des collectivités territoriales

DROIT, ECONOMIE, GESTION

Présentation

La spécialité est évidemment à vocation professionnelle. Il s'agit de former des étudiants capables d'être des cadres des collectivités territoriales ou des établissements publics de coopération intercommunale et de participer à l'action publique locale sous toutes ses formes ; mais elle permet par ailleurs, d'accéder à des fonctions de management et de conseil dans le secteur privé en relation avec les collectivités territoriales (entreprises spécialisées dans la délégation de service public...), ou encore d'accéder à des fonctions dans des établissements publics autres. La spécialité vise également à former les étudiants qui se destinent aux métiers du droit et particulièrement à la profession d'avocat spécialisé en droit des collectivités territoriales

OBJECTIFS

La spécialité est évidemment à vocation professionnelle mais elle est orientée vers un encadrement par des spécialistes reconnus, pour délivrer une formation théorique (apprentissage des connaissances et approfondissement de celles-ci) et pratique (cas pratiques, dossiers, voire déplacements sur place (pour les questions de sécurité) ...) L'objectif est de donner aux étudiants une solide formation dans les matières de droit public notamment qui facilite une bonne insertion professionnelle en leur permettant d'appréhender tous les « métiers des collectivités territoriales » des fonctions administratives aux fonctions financières, ou spécifiques (action économique, logement, sécurité, contrôles).

COMPÉTENCES VISÉES

aptitude à la conception et à la rédaction de notes de synthèse et de consultations sur des thématiques de leur spécialité

- aptitude à la rédaction d'actes notamment des contrats dans les domaines de leurs spécialités

- aptitude au travail rapide de recherches documentaires, législatives, de doctrine et de jurisprudence

- maîtrise de l'argumentation orale et du débat juridique contradictoire (notamment dans le domaine contentieux)

- maîtrise de l'expression en public

- aptitude à mener une négociation

- aptitude au travail en groupe

- aptitude à mener une recherche approfondie sur des questions de droit des collectivités territoriales

Programme

ORGANISATION

La spécialité « Administration des collectivités territoriales » est organisée en termes d'unités d'enseignements (UE), en quatre semestres. Les enseignements donnent lieu à une notation sous forme d'examen terminal qui prend habituellement la forme d'un écrit. D'autres enseignements donnent lieu à un contrôle continu ce qui permet aux enseignants de confier aux étudiants des dossiers pratiques

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation

et des recherches et exposés sur des points déterminés. Les examens sont organisés à la fin de chaque période de cours.

En **Master 2** les cours ou séminaires ont lieu chaque semaine de septembre à fin avril et sont organisés pour permettre aux étudiants en apprentissage d'être trois jours en entreprise, ou cabinet... et deux jours à l'université. Les séminaires donnent lieu le plus souvent à une notation sous forme de contrôle continu (exposé, cas pratiques), les cours à des oraux ou écrits

Admission

Etudiants

Agents de collectivités publiques (en master 2)

Professions libérales

PRÉ-REQUIS

En Master 1 = Licence ou autre BAC+3 ou validation d'acquis personnels et professionnels (VAPP D. 23/08/1985) ou validation d'acquis de l'expérience (VAE Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002).

En Master 2 = Master 1 ou autre BAC+4 ou validation d'acquis personnels et professionnels (VAPP D. 23/08/1985) ou validation d'acquis de l'expérience (VAE Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002).

Et après ?

POURSUITE D'ÉTUDES

En Master 1 = Possibilité d'intégrer le M2 ACT ou un autre M2

En Master 2 =

Après le M2, les étudiants peuvent souhaiter s'orienter dans tous les secteurs évoqués dans la présentation de

la spécialité : collectivités territoriales, entreprises privées, cabinets d'avocats spécialisés)

Ils peuvent également s'orienter vers la recherche en droit public.

PASSERELLE

En Master 1 = Il existe des **passerelles** au sein des différents masters de droit de l'Université Paris Descartes permettant à un étudiant ayant fait un M1 dans une autre mention de pouvoir candidater dans les spécialités des M2 de droit.

En Master 2 = Fin du cursus ou candidature à un autre M2
Possibilité de préparer des concours administratifs au sein de la faculté (Prépa concours)

INSERTION PROFESSIONNELLE

Le détenteur de ce diplôme pourra travailler dans tous les secteurs évoqués précédemment publics ou privés. Il peut s'agir d'un cabinet d'avocat recherchant un spécialiste de la matière, un établissement public national ou local, une collectivité territoriale ou un établissement public de coopération intercommunale, des cabinets de consultants en finances locales, en stratégie territoriale, le service juridique d'institutions publiques.

Les étudiants peuvent souhaiter s'orienter dans le secteur de la recherche afin de réaliser une thèse de doctorat spécialement dans le droit des collectivités territoriales mais aussi du droit public en général.

L'ensemble de ces débouchés et poursuites d'études est présenté aux étudiants sur les fiches de spécialités et sur les fiches RNCP.

Contacts

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation

Responsable du diplôme

Bernard Poujade

bernard.poujade@parisdescartes.fr

Contact administratif

01 76 53 44 21

scolarite.master@droit.parisdescartes

En bref

Composante(s)

Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion

Niveau d'études visé

BAC +5

Durée

2 ans

ECTS

120

Modalité(s) de formation

- Formation initiale
- Formation continue

Validation des Acquis de l'Expérience

Oui

Langue(s) des enseignements

- Français

Lieu de formation

Site Malakoff - Porte de Vanves

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation